

Conseil exécutif

Quatre-vingt-huitième session
Puerto Iguazú (Argentine), 6-8 juin 2010
Point 1 de l'ordre du jour provisoire

CE/88/1 prov.annot.
Madrid, avril 2010
Original : anglais

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Point 1 - Adoption de l'ordre du jour (document CE/88/1 prov.)

L'ordre du jour provisoire de la présente session a été établi par le Secrétaire général conformément aux dispositions de l'article 4.1 du Règlement intérieur du Conseil exécutif et en accord avec le Président du Conseil. Cet ordre du jour provisoire couvre toutes les questions soumises au Conseil conformément aux dispositions de l'article 19 des Statuts et aux décisions prises par le Conseil lors de sessions précédentes.

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour qui lui est soumis.

Point 2 - Communication du Président (document CE/88/2)

Sous ce point de l'ordre du jour provisoire, le Président présente sa communication au Conseil exécutif, conformément à la décision 3(LVIII) prise par le Conseil (Lisbonne, juin 1998).

Point 3 - Rapport du Secrétaire général (document CE/88/3)

Dans ce document, le Secrétaire général fait rapport au Conseil sur la situation actuelle du tourisme international et sur les activités du Secrétariat.

Point 4 - Programme général de travail

- a) Exécution et évaluation du programme général de travail pour 2008-2009 (document CE/88/4 a))

Ce document fait rapport sur les activités entreprises par le Secrétariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail pour 2008-2009.

b) Exécution du programme de travail pour la période 2010-2011 (document CE/88/4 b))

Ce document fait rapport sur les activités entreprises par le Secrétariat pendant le premier trimestre de 2010. Il suit la structure du document relatif au programme de travail approuvé par la 18^e Assemblée générale à Astana (Kazakhstan), qui prévoit les deux objectifs stratégiques suivants : améliorer la compétitivité et garantir la durabilité. Par ailleurs, il rend compte brièvement des visites rendues par les représentants de l'OMT aux États membres pour leur apporter un soutien politique, dresse une liste des projets d'aide au développement menés actuellement et fait état des principales collaborations existant avec des entités ou initiatives internationales.

La seconde partie du rapport concerne la restructuration du Secrétariat de l'OMT actuellement en cours, et sa transformation en une organisation axée sur des programmes et dotée d'une nouvelle équipe de direction.

c) Rapport du Comité du programme, et premières propositions de méthodologie pour le programme de travail de 2012-2013 (document CE/88/4 c))

En application de l'article 9.3 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, le Secrétariat fait rapport au Conseil sur les questions traitées par le Comité à sa 37^e réunion, tenue au siège du 19 au 21 avril 2010. Dans le même document, le Secrétariat informe les membres du Conseil des premières propositions méthodologiques discutées pendant cette réunion concernant la préparation du programme du travail pour la période 2012-2013.

Point 5 - Questions administratives, financières et statutaires

a) Rapport du Secrétaire général sur la situation financière et plan de dépenses pour 2010 (document CE/88/5 a))

Dans ce document, le Secrétaire général fait rapport au Conseil sur la situation financière actuelle de l'Organisation et sur les perspectives en la matière pour les prochains mois. Il présente également le plan de dépenses pour l'exercice financier 2010.

b) Rapport des Commissaires aux comptes et comptes de gestion de l'Organisation relatifs à l'exercice financier 2009 (document CE/88/5 b))

Dans ce document, le Commissaire aux comptes de l'Organisation désigné par l'Espagne et le Commissaire aux comptes spécial pour les activités de coopération technique désigné par l'Inde (Membres élus à ces fonctions par l'Assemblée générale - document A/RES/569(XVIII)) présentent leur rapport sur les comptes de gestion de 2009.

c) Application des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts (document CE/88/5 c))

Sous ce point de l'ordre du jour provisoire, le Secrétaire général fait rapport au Conseil sur l'application de la résolution de l'Assemblée générale 556(XVIII) concernant les dispositions de l'article 34 des Statuts. Il fournit également au Conseil la liste des Membres auxquels s'appliquent les dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts et, conformément à la résolution de l'Assemblée générale 557(XVIII), il l'informe du respect des conditions de paiement de la part des Membres bénéficiant de la suspension de l'application des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement.

d) **Rapport du Comité du budget et des finances (document CE/88/5 d))**

Sous ce point de l'ordre du jour provisoire, le Président du Comité du budget et des finances (Argentine) soumet au Conseil les conclusions de la 52^e réunion du Comité sur les questions financières relevant du Conseil.

e) **Utilisation du logo de l'OMT (document CE/88/5 e))**

Conformément à la résolution 570(XVIII), le Secrétaire général rend compte aux membres du Conseil des progrès réalisés concernant l'utilisation du logo, du nom, du sigle, de l'emblème ainsi que du nom de domaine de l'Organisation.

Point 6 – Activités du système des Nations Unies

a) **Mécanismes de coordination (document CE/88/6 a))**

Dans ce document, le Secrétaire général fait rapport sur la participation de l'OMT aux mécanismes et réseaux interinstitutions du système des Nations Unies, et sur les réunions de coordination dudit système.

b) **Nouveau programme institutionnel et de relations commerciales, et inclusion du tourisme dans le Pacte mondial (document CE/88/6 b))**

Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétaire général transmet au Conseil le rapport sur un nouveau programme institutionnel et de relations commerciales pour renforcer les liens existants entre le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales et les utiliser pour améliorer et augmenter ses sources de financement actuelles.

Point 7 – Présentation du Livre blanc (document CE/88/7)

Conformément à la résolution 571(XVIII), le Secrétaire général transmet au Conseil un Livre blanc sur le processus de réforme qu'il a proposé de mener à bien au sein du Secrétariat.

Point 8 - Membres affiliés

a) **Rapport du Président (document CE/88/8 a))**

Sous ce point de l'ordre du jour provisoire, le Président des Membres affiliés informe le Conseil des orientations et décisions adoptées en vue de développer les activités des Membres affiliés et la coopération publique-privée à l'OMT.

b) **Rapport du Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié (document CE/88/8 b))**

Dans son rapport, le Comité formule à l'intention du Conseil exécutif des recommandations sur les candidatures à la qualité de Membre affilié qu'il a examinées lors de la réunion tenue en marge des travaux de la quatre-vingt-sixième session du Conseil.

Point 9 - Lieu et dates de la quatre-vingt-neuvième session du Conseil exécutif (document CE/88/9)

Conformément à la décision 6(LXXXVII), le Conseil exécutif tiendra sa quatre-vingt-neuvième session en Iran, à une date qui reste à confirmer avec le pays hôte.

Point 10 - Examen et adoption des projets de décisions de la quatre-vingt-huitième session du Conseil exécutif

Conformément à la pratique établie, les projets de décisions de la quatre-vingt-huitième session sont soumis au Conseil pour adoption au cours de la dernière séance de travail.